

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

**RÈGLEMENT NUMÉRO RCA24-19001-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT
SUR LA TARIFICATION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024
(RCA24-19001)**

AVIS est par la présente donné que le *Règlement numéro RCA24-19001-3 modifiant le règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2024 (RCA24-19001)* a été adopté à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Lachine tenue le 2 juillet 2024.

Ce règlement peut être consulté sur le site Internet de la Ville de Montréal à l'adresse suivante : <https://montreal.ca/reglements-municipaux/>.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi et prend effet à compter du 5 juillet 2024.

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 5 juillet 2024.

Fredy Alzate
Secrétaire d'arrondissement
Arrondissement de Lachine

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du mardi 2 juillet 2024

Résolution: CA24 19 0191

Adoption - Règlement numéro RCA24-19001-3 modifiant le Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2024 (RCA24-19001)

Vu l'avis de motion CA24 19 0146 donné à la séance du 3 juin 2024 du conseil d'arrondissement de Lachine pour le *Règlement numéro RCA24-19001-3 modifiant le Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2024 (RCA24-19001)* de l'arrondissement de Lachine, lequel a été déposé avec le dossier décisionnel;

ATTENDU que le projet de règlement et le dossier ont été distribués aux membres du conseil d'arrondissement plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Il est proposé par Younes Boukala

appuyé par Vicki Grondin

D'adopter le *Règlement numéro RCA24-19001-3 modifiant le Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2024 (RCA24-19001)* de l'arrondissement de Lachine.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

40.02 1236739003

Fredy Enrique ALZATE POSADA

Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 3 juillet 2024

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du lundi 3 juin 2024

Résolution : CA24 19 0146

Avis de motion et dépôt du projet de Règlement - *Règlement numéro RCA24-19001-3 modifiant le Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2024 (RCA24-19001)*

Avis de motion est donné par la conseillère Vicki Grondin de l'inscription pour adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement de Lachine, du *Règlement numéro RCA24-19001-3 modifiant le Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2024 (RCA24-19001)*, lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

40.02 1236739003

Fredy Enrique ALZATE POSADA

Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 4 juin 2024



Dossier # : 1236739003

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Secrétariat d'arrondissement |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Adoption - Règlement numéro RCA24-19001-3 modifiant le Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2024 (RCA24-19001) |

D'adopter le Règlement numéro RCA24-19001-3 modifiant le Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2024 (RCA24-19001).

Signé par Andre HAMEL **Le** 2024-05-28 12:30

Signataire :

Andre HAMEL

directeur(-trice) - arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1236739003**

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Secrétariat d'arrondissement |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Adoption - Règlement numéro RCA24-19001-3 modifiant le Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2024 (RCA24-19001) |

CONTENU

CONTEXTE

Le *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2024 (RCA24-19001)* est modifié tel qu'indiqué ci-dessous :

13.6 Pavillon Benoît-Verdict au Musée de Lachine

| | TARIF | TPS | TVQ |
|-------------------|--------------|------------|------------|
| Organisme reconnu | 0,00 \$ | exonérée | exonérée |

Les organismes reconnus devront assumer les frais de main-d'oeuvre requis à la tenue de l'événement, soient :

- Un tarif horaire de 101,00 \$, plus les taxes applicables, pour les services techniques;
- Un tarif horaire de 23,00 \$, plus les taxes applicables, par surveillant d'installation;
- Un tarif horaire de 25,00 \$, plus les taxes applicables, par surveillant d'installation - Chef d'équipe;
- Un tarif horaire de 32,00 \$, plus les taxes applicables, par préposé d'accueil, droits d'entrée et de boutique;
- Un tarif horaire de 33,00 \$, plus les taxes applicables, par préposé aux droits d'entrée (chef d'équipe).

Si les besoins nécessitent plus de deux (2) techniciens, un tarif horaire de 50,00 \$ plus les taxes applicables sera ajouté au contrat.

Les tableaux de l'article 15 sont remplacés par les tableaux ci-dessous et des ajouts de frais de main-d'oeuvre :

15 Mairie d'arrondissement - Salle du conseil

Tarif de base

| | TARIF | TPS | TVQ |
|---------------------------------|--------------|------------|------------|
| Location de la salle du conseil | 454,00 \$ | applicable | applicable |
| Organisme reconnu | 0,00 \$ | exonérée | exonérée |

Tarif horaire (exigé en sus du tarif de base)

| | TARIF | TPS | TVQ |
|---|--------------|------------|------------|
| Toutes les activités (minimum 3 heures) | 90,00 \$ | applicable | applicable |
| Organisme désigné | 0,00 \$ | exonérée | exonérée |

Tout utilisateur devra, outre le paiement du tarif horaire, payer les frais de main-d'oeuvre requis à la tenue de l'événement, soit :

- Un tarif horaire de 101,00 \$, plus les taxes applicables, pour les services techniques;
- Un tarif horaire de 23,00 \$, plus les taxes applicables, par surveillant d'installation;
- Un tarif horaire de 25,00 \$, plus les taxes applicables, par surveillant d'installation - Chef d'équipe;
- Un tarif horaire de 32,00 \$, plus les taxes applicables, par préposé d'accueil, droits d'entrée et de boutique;
- Un tarif horaire de 33,00 \$, plus les taxes applicables, par préposé aux droits d'entrée (chef d'équipe).

Si les besoins nécessitent plus de deux (2) techniciens, un tarif horaire de 50,00 \$ plus les taxes applicables sera ajouté au contrat.

Le projet Règlement se trouve en pièce jointe addenda du présent sommaire addenda.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie DE ANGELIS
Agente de recherche

514-639-2155

Tél :

Télécop. :